



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 25 février 2026

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : réelle déception et aussi colère.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°121

A l'attention de monsieur Fabien BAGNON
Vice-président de la Métropole

Monsieur,

Dans la Fiche DS N°120 que je vous ai adressée le 10 février dernier, je vous ai dit qu'une visite de terrain avait eu lieu le 05 décembre 2025 pour montrer aux élus présents les dysfonctionnements notés suite à la requalification du quai Pierre Scize en lien avec la réalisation de la VL 3. Des dysfonctionnements qui n'existaient pas avant cette requalification.

En plus de la raison majeure de cette visite de terrain, je n'ai pas pu m'empêcher de montrer aux élus du 5e Adt qui étaient présents – madame Marielle PERRIN et monsieur Philippe-Henri CARRY – **une réelle déception** pour notre Association quant à cette requalification du quai.

Cette réelle déception se situe au droit du 107 quai Pierre Scize, côté Saône.

Alors que la réalisation de la VL3 a fait élargir une piste cyclable qui existait depuis environ 20 ans, le trottoir ridicule jouxtant cette piste cyclable n'a absolument pas été élargi : ➔ photo page 2.

Bien sûr, cet exemple n'est qu'un exemple parmi des dizaines d'autres montrant et même prouvant que la mandature écologiste 2020-2026 aura été celle en faveur majeure des cyclistes, pas des piétons. Ceci est un fait incontestable.

Mais quand j'entends ou que je lis certains de vos collaborateurs osant affirmer que « *à chaque fois qu'il a fallu choisir entre favoriser les piétons ou les cyclistes au même endroit, c'est toujours le piéton qui a eu gain de cause* », je me mets vraiment **en colère**.

Quelle contre-vérité, et même quel cynisme d'affirmer cela ! Car il y a d'autres exemples.

Décidément, pour les piétons, cette mandature n'aura vraiment pas tenu tout ce dont on pouvait espérer d'elle.

Je vous adresse, Monsieur le Vice-président métropolitain, mes sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- Mme Marielle PERRIN & M. Philippe-Henri CARRY, adjoints Mairie 5e Adt
- Mme Manon CALLOT, chargée d'études accessibilité – La Métropole
- Associations La Ville à Vélo & La Maison du Vélo

Un trottoir existant mais inchangé à une largeur ridicule.

Une piste cyclable existante mais élargie pour mesurer plus du triple de la largeur pour les piétons.

